



COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-77

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à LATIL Jessica

Secrétaire de séance : SEGOND Eric

Objet TARIFS COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les tarifs communaux appliqués en 2022 :

- Ouverture ou fermeture de vanne : 45 €.
- Tractopelle avec chauffeur : 67 € de l'heure.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs communaux pour 2023 de la façon suivante :

- Ouverture ou fermeture de vanne : 45 €.
- Tractopelle avec chauffeur : 70 € de l'heure.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20221205-202277-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.
Approuve les tarifs proposés.
Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

